

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Mercure métallique

Code Eural	160307*
Code déchet	008003

DESCRIPTION

Déchets de mercure métallique (mercure).

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

• Pas d'autre flux de déchets ne répondant pas aux conditions.

Conditions d'emballage :

- Les déchets sont emballés dans des bouteilles solides et bien fermées (emballage intérieur) de 1000 ml maximum. Ces bouteilles sont à leur tour emballées dans des fûts en plastique en bon état (emballage extérieur) de 30 ou 60 litres, pourvus de matières absorbantes. Les bouteilles sont fixées solidement avec la fermeture en haut au moyen des matériaux de remplissage appropriés de sorte qu'elles ne puissent pas se casser dans des conditions de transport normales.
- Ces emballages, y compris